

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-044**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR MOHAMED OUAZARF**

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que tous les adjoints ont reçu délégations,

Considérant que Monsieur Mohamed OUAZARF a été élu conseiller municipal aux élections du 22 mars 2026,

Arrête,

ARTICLE 1er : Monsieur Mohamed OUAZARF est nommé conseiller délégué chargé de la gestion des équipements sportifs et du développement de la pratique sportive.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Mohamed OUAZARF,
- Matthieu DRIOL
- La Direction Générale des Services
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026

Le Maire,



Mathieu DEBAIN

